

AVISU CESEC 2020-64¹

*Relatif au
Rilativu à u*

L'avenant à une convention relative au financement des centres d'immersion linguistique du Cismonte dans le cadre du CPER 2015-2020,

A mudificazioni nu4 a a cunvanzioni rilativa à u finanzamentu di i centri d'immirzioni cismonti in u quadru di u Cper 2015-2020

Vu le Code général des Collectivités territoriales, notamment ses articles L. 4422-34 à L. 4422-37, R.4422-4 à R. 4425-6 ;

Vistu u Codice generale di e Cullettività Territoriale, in particolare i so articuli L. 4422-34 à L. 4422-37, R.4422-4 à R. 4425-6 ;

Vu la lettre de saisine du 10 novembre 2020 par laquelle Monsieur le Président du Conseil Exécutif de Corse demande l'avis du Conseil Economique Social, Environnemental et Culturel de Corse sur **l'avenant à une convention relative au financement des centres d'immersion linguistique du Cismonte dans le cadre du CPER 2015-2020;**

Vistu a lettera di presentazione di u u 10 di nuvembre di u 2020 di u Sgiò Presidente di u Cunsigliu Esecutivu di Corsica chì dumanda l'avisu di u Cunsigliu Economicu, Social, di l'Ambiente e Culturale di Corsica rilativu à a mudificazioni nu4 a a cunvanzioni rilativa A u finanzamentu di i centri d'immirzioni cismonti in u quadru di u CPER 2015-2020 ;

Après avoir entendu, Madame Christine TORRE MASSONI, Direction lingua corsa, serviziu furmazione è insegnamentu

Dopu intesu, Christine TORRE MASSONI, per a Direzione lingua corsa, serviziu furmazione è insegnamentu

Sur rapport de Jean DAL COLLETTI, pour la commission " lingua corsa è u so sviluppu ";
À nant' à u raportu di Jean DAL COLLETTI per a Cummissione lingua corsa è u so sviluppu ;

¹ Adopté à l'unanimité

U Cunsigliu Economicu, Sicial, di l'Ambiente e Culturale di Corsica
Adunitu in seduta pienaria u 24 di nuvembre di u 2020,
Prununzia l'avisu chì seguita

Par délibération N° 15/253 AC du 29 octobre 2015, l'Assemblée de Corse a approuvé le contrat de plan Etat / Région (CPER).

Par délibération N° 16/140 AC du 23 juin 2016, l'Assemblée de Corse approuve la signature d'une convention avec l'Etat relative au plan de développement de l'enseignement de la langue corse. Dans ce cadre, les parties s'engagent à soutenir l'organisation de classes transplantées dans les centres de séjour et d'études.

Dans ce cadre, une convention tripartite relative au financement des centres d'immersion linguistique, est signée entre l'Education Nationale, l'Association Départementale des Pupilles de l'Enseignement Public de la Haute-Corse (gestionnaire des centres de séjour) et la Collectivité de Corse. Cette convention est renouvelée par avenant tous les ans depuis 2016.

Il s'agit de procéder à la signature du 4^{ème} avenant prolongeant la convention financière.

Les 3 parties sont favorables au renouvellement de la convention.

L'EN s'engage sur 120 K€ pour 2021. L'ADPEP demande 268 K€ à la CdC.

Compte tenu de la faible utilisation des crédits 2020 liée à la crise sanitaire, les fonds 2021 seront versés 80 K€ à signature convention ; 80 K€ avant 31/03/21 sur justificatifs dépense totalité acompte précédent, solde avant 30/07/21 sur justificatifs dépense totalité dernier acompte.

Le CESECC préconise que, bien que les calendriers d'occupation des centres soient établis en année scolaire par l'Education Nationale, il est plus cohérent de présenter les opérations et bilans financiers en année civile et non en année scolaire pour davantage de lisibilité et de clarté par rapport à l'établissement du budget de l'association ADPEP-2B et de la Collectivité de Corse.

Le CESECC souhaite que soit mis en place un retour d'expérience qualitatif de la part des enseignants des écoles, des enseignants des centres qui accueillent et éventuellement, quand cela est possible en fonction de l'âge, de la part des élèves à l'issue de ces séjours en centres d'immersion.

Le CESEC relève qu'une inégalité existe entre les élèves de ces centres du fait de l'obligation pour les familles de prendre en charge tout ou partie de l'hébergement et de la restauration.

Le CESEC préconise qu'une attention particulière soit portée dans ce domaine par la CDC et les pouvoirs publics.

Le CESECC émet un avis favorable à ce rapport.

La Présidente,

Marie-Jeanne NICOLI

